

DEMANDE 1000166241**Fourniture de connaissances scientifiques pour la coordination et la tenue d'une évaluation des risques pour la santé humaine, d'évaluations scientifiques par les pairs et de consultations**

Question 49

Concernant le critère O1 pour les volets 1, 2 et 3 de la DOC, et la question 24 : Chaque équipe de projet peut compter jusqu'à dix (10) évaluateurs des risques pour la santé humaine. La réponse à la question 24 indique que « Oui, tous les évaluateurs seront cotés. Oui, on détermine la note globale en fonction de l'information soumise et de la nature du travail réalisé par les évaluateurs dans leur ensemble. » Pouvez-vous préciser comment ce pointage sera calculé? Par exemple, est-ce que les points de chaque évaluateur des risques supplémentaire seront cumulés, ou est-ce qu'une moyenne sera établie pour l'ensemble des membres en fonction de la contribution relative de chacun?

Réponse 49

Tous les évaluateurs des risques pour la santé humaine recevront une cote en fonction des documents des agréments. Il n'y a pas de note cumulative ou moyenne pour les critères obligatoires; il est seulement déterminé si « oui » ou « non » les exigences sont satisfaites.

Question 50

Concernant le critère C1 pour les volets 1, 2 et 3 de la DOC, et la question 30 : Il est indiqué dans le critère C1 modifié : « ...en présentant des projets de gestion antérieurs pour des services similaires à ceux de l'énoncé des travaux. » Pouvez-vous préciser les éléments qui sont requis pour satisfaire à cette exigence : a) la présentation d'une proposition réelle (c.-à-d. un exemple) ou des descriptions seulement? b) souhaitez-vous obtenir des livrables de projet (p. ex. des rapports) pour démontrer l'expérience acquise ou des documents relatifs à la gestion de projet pour montrer le respect du budget, du calendrier, etc.?

Réponse 50

Aux fins de l'évaluation de cette exigence, vous devez présenter un plan de travail provisoire ou définitif et une description de chacun des projets. Il n'est pas nécessaire à cette étape de présenter des livrables de projet (des rapports par exemple).

Question 51

Concernant le critère C2 pour les volets 1, 2 et 3 de la DOC : Il est demandé au soumissionnaire de démontrer que le gestionnaire de projet entretient des « relations professionnelles avec des organismes internationaux, nationaux, provinciaux ou étatiques relativement à l'évaluation du risque des substances chimiques. » Qu'entendez-vous par « relations professionnelles »? Est-ce qu'une entité privée peut être considérée comme une organisation ou doit-il s'agir absolument d'un organisme gouvernemental?

Réponse 51

Les relations professionnelles réfèrent à des travaux réalisés à contrat pour des organismes internationaux, nationaux, provinciaux ou étatiques. Une entité privée ne correspond pas à la définition d'une organisation dans ce cas particulier.

Question 52

Réponse à la question 41 : « Selon le critère coté C1, "le soumissionnaire a *fait la preuve* que le gestionnaire de projet a de l'expérience dans la gestion générale d'un projet [...] en présentant des projets de gestion antérieurs pour des services similaires à ceux de l'énoncé des travaux ". Il est donc nécessaire de présenter des projets. »

Que voulez-vous dire exactement par « Il est donc nécessaire de présenter des projets »?

DEMANDE 1000166241**Fourniture de connaissances scientifiques pour la coordination et la tenue d'une évaluation des risques pour la santé humaine, d'évaluations scientifiques par les pairs et de consultations**

Souhaitez-vous obtenir des rapports intégraux de projets ayant été gérés par le gestionnaire de projet ou seulement une description du projet et du rôle du gestionnaire?

Réponse 52

Une description et le rôle du gestionnaire de projet.

Question 53

En réponse aux commentaires 41 et 48, un grand nombre des exemples de projets à présenter comptent des centaines de pages. Si cinq rapports de projet doivent être présentés pour satisfaire au critère C1, et deux ou trois projets pour les critères C3 et C4, la proposition pourrait comprendre de 500 à 1000 pages de documents, voire plus. Serait-il acceptable pour Santé Canada que les sommaires de projet soient présentés pour répondre à l'exigence « 1 copie papier », et que les documents complets soient joints sur CD?

Réponse 53

Non, il n'est pas acceptable de présenter les sommaires de projet en version papier et le reste des documents sur CD. La raison est que s'il y a des différences entre la version papier et la version électronique, la première prévaut. Ainsi, toute l'information doit être présentée en version papier.

Question 54

Nous prévoyons remettre ce qui suit :

- une lettre d'accompagnement;
- une (1) copie papier de la soumission technique (et quatre [4] versions électroniques sur quatre [4] CD différents);
- une (1) copie papier de la soumission financière (et une [1] version électronique sur CD); dans une enveloppe distincte scellée;
- une (1) copie papier des attestations (et une [1] version électronique sur CD).

Est-ce correct ou devons-nous présenter quatre (4) copies papier de la soumission technique?

Réponse 54

La question 39 indique que les soumissionnaires peuvent présenter leur soumission respective en respectant l'une ou l'autre des instructions fournies à la section 7.1.1. Si vous remettez dans votre proposition une (1) copie papier de la soumission technique et quatre (4) versions électroniques sur CD, vous n'avez pas à présenter quatre (4) copies papier supplémentaires.

Question 55

Pouvez-vous préciser comment devrait être calculé le « tarif quotidien ferme » à l'annexe B? Nous ne sommes pas certains de devoir inclure les tarifs horaires pour chaque catégorie de personnel (si l'explication était donnée dans la proposition).

Réponse 55

Puisqu'il s'agit du tarif « quotidien », les soumissionnaires **doivent** fournir les tarifs journaliers, selon une journée de 7,5 heures de travail, **et non les tarifs horaires**, conformément au

DEMANDE 1000166241**Fourniture de connaissances scientifiques pour la coordination et la tenue d'une évaluation des risques pour la santé humaine, d'évaluations scientifiques par les pairs et de consultations**

tableau financier de l'annexe B et à la modification n° 3. La question 18 traite également de ce point.

Question 56

Deux tarifs sont demandés dans la proposition de coûts de la DOC (gestionnaire de projet et évaluateur des risques pour la santé humaine).

Pouvons-nous y inclure d'autres catégories de ressources que nous prévoyons faire participer à diverses commandes (p.ex. adjoint de recherche)? Le cas échéant, ces ressources compteront-elles dans le calcul des points?

Réponse 56

Toute autre ressource doit être incluse dans la catégorie gestionnaire de projet ou évaluateur des risques pour la santé humaine (par exemple, un chercheur ou scientifique adjoint fera partie de la catégorie évaluateur des risques pour la santé humaine).

Question 57

Autrement, est-il possible d'inclure, dans une proposition de coûts pour une commande subséquente, d'autres catégories de ressources (à des tarifs différents) ou est-il nécessaire de classer TOUTES les ressources dans les deux catégories prévues (gestionnaire de projet et évaluateur des risques pour la santé humaine)?

Réponse 57

Vous ne pouvez pas ajouter de catégories de ressources à des tarifs différents pour une commande subséquente. La soumission financière doit contenir seulement deux tarifs : un tarif pour le gestionnaire de projet (même tarif pour la ressource auxiliaire) et un tarif pour l'évaluateur des risques pour la santé humaine. Le tarif quotidien sera le même pour tous les évaluateurs, conformément au tableau financier de l'annexe B.

Seules deux catégories de ressources sont demandées dans le cadre de la DOC : gestionnaire de projet (et une ressource auxiliaire) et évaluateur des risques pour la santé humaine (jusqu'à concurrence de 10 évaluateurs).

Il y aura un tarif pour le gestionnaire de projet et un autre pour l'évaluateur des risques pour la santé humaine.